

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRÉ - Hind BENAINI - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Maribel AVILES-CORONA - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ Alain GIRARD - Thierry ATLAN Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Josiane DAUTRY - Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON - Malikat VERA - Christian BRISSEPOT- Frank-Eric BAUM - Patrick BOURGEOIS - Eddy JOURDE - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI - Denis REYNAUD (arrivée à 21h35) - Claude SANCHO.

ETAIENT REPRESENTES

Geneviève BONNISSEAU représentée par Nathalie BESNIET
Denis REYNAUD (jusqu'à 21h35) représenté par Marco PISANU

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Une modification est demandée par Brahim MESSACI en page 19, il faut lire «bien partial » au lieu de « bien impartial »

Adopté à l'unanimité.

Deux vœux d'urgence sont présentés par l'ensemble des groupes du Conseil municipal :

- L'un contre la privatisation d'Aéroports de Paris :

L'urgence est adoptée à l'unanimité. Hind BENAINI ne prend pas part au vote.

- L'autre relatif à l'attentat de Christchurch en Nouvelle Zélande.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Marco PISANU demande des précisions sur les décisions 53, 54, 60, 85, 87, 92, 94 et 105.

Brahim MESSACI demande des précisions sur les décisions 53 et 54.

4 - Communications de la Municipalité.

« Avant d'aborder notre ordre du jour, je vous propose de faire un bref retour sur les principaux événements qui ont marqué la vie de notre ville durant le mois passé.

Le **8 mars**, mais aussi durant les jours qui précèdent, de nombreuses initiatives ont été portées par la ville dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette année, le thème retenu était les femmes et le sport en relation notamment avec la Coupe du Monde de Football féminin dont nous retransmettrons la finale le **7 juillet** prochain au Grand Godet.

Le **13 mars**, une nouvelle édition des Apéros durables a réuni toujours plus d'Orlysiens, à la recherche de conseils sur les bonnes pratiques en matière de développement durable dans le cadre de notre agenda 21.

Le **16 mars**, j'ai participé avec Hind BENAÏNI aux portes ouvertes de l'école Georges Méliès qui forme des artisans de l'image. Guidée par son directeur général Franck PETITTA, j'ai de nouveau pu constater la qualité des formations dispensées par l'école dont la création a été soutenue par la ville. 90 % des élèves trouvent un emploi dans les trois mois qui suivent leur formation. La ville ne peut être que fière que cette école soit installée sur son territoire.

Le **26 mars**, il y a tout juste deux jours, dans la dynamique que nous avons engagée pour l'emploi, le centre culturel accueillait les Ateliers Emploi et création d'entreprise au féminin. Co-organisé par Espace pour entreprendre et par la Ville d'Orly, cet événement a connu un grand succès. Les nombreuses femmes présentes ont bénéficié des conseils des acteurs locaux de l'emploi.

Maintenant, je souhaite évoquer un événement de première importance pour notre ville et auquel vous avez été nombreux à participer. Dimanche **17 mars**, au Château Grignon, aux côtés de Yann VIENS, d'Evelyne RABARDEL, première vice-présidente du Conseil départemental, de Serge WOLIKOW, président de la Fondation pour la mémoire de la déportation et de Sébastien LIME, directeur de cabinet du Préfet et en présence d'enfants du Conseil d'enfants, de collégiens et de lycéens, nous avons rendu collectivement hommage aux 38 femmes et hommes, arrêtés et internés provisoirement à Orly, entre 1943 et 1944, parce que nés juifs. Ils furent ensuite déportés dans les camps de la mort, principalement Auschwitz. Trois seulement survécurent.

Alors que les derniers survivants de la déportation se consacrent à l'inlassable travail de mémoire notamment auprès des plus jeunes, alors même également que nous n'avons eu de cesse de répéter *Plus jamais ça*, nous sommes contraints de constater que les ténèbres ressurent.

Quelques semaines avant cet hommage, de nouveaux actes antisémites ont marqué les esprits : l'arbre hommage à Ilan Halimi coupé ou encore le portrait de Simone Veil tagué de la Croix gammée nazie.

Dans le même temps, les actes islamophobes se multiplient. Le 15 mars, un terroriste d'extrême droite a tué 50 néozélandais parce qu'ils étaient musulmans.

A la fin de ce conseil, nous aurons à voter un vœu qui prenant support sur cet acte odieux, rappelle notre attachement aux valeurs républicaines et à cette culture de la paix qui nous unit, nous, Orlysiens.

Je me félicite que ce vœu soit porté par l'ensemble des groupes du Conseil municipal. C'est pour moi le gage de notre solidarité et de notre front commun face à toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie et à toutes les formes de haines justifiées par l'appartenance à une religion. Dans cette même démarche, j'en profite pour ajouter que je condamne les expéditions punitives menées contre les roms d'Ile de France ces derniers jours.

Parmi les prochains événements, il est à noter :

- le **31 mars à 16h**, je vous invite à participer au spectacle La Spire au square Ténine face à l'école Joliot Curie.
- le **2 avril à 11h30**, nous poserons la première pierre de la Résidence Méliès
- le **4 avril à 20h30**, se tiendra le conseil de quartier Ouest sous la présidence de Jacqueline MARCONI.

- le **13 avril dès 8h30**, se tiendront les Rendez-vous du sport
- le **même jour à 11h**, nous posons la première pierre de la Crèche du Centre ancien.
- **toujours le même jour de 10h à 14h**, le SCHS organisera une collecte solidaire sur le parvis du centre administratif.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour de notre séance.

5 - Fixation des trois taxes directes locales et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

6 - Annulation de titres de recettes.

Adopté à l'unanimité.

7 - Seconde garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour la construction de 56 logements collectifs situés Avenue des Martyrs de châteaubriant à Orly.

Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et 4 (dont un pouvoir) du groupe Une Nouvelle Ere pour Orly).

8 - Acceptation de la demande d'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) au SAF94 et désignation d'un représentant suppléant pour siéger au comité syndical du SAF94 :

Le vote se décompose ainsi :

- ✓ **Acceptation de la demande d'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) au SAF94.**

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

- ✓ **Désignation d'un représentant suppléant pour siéger au comité syndical du SAF94.**

Madame la Maire, en application du Code général des collectivités territoriales, consulte le Conseil municipal, s'agissant d'un vote nominatif, sur une procédure à bulletin secret ou à main levée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.

La candidature de Jacqueline MARCONI est proposée : *elle est élue à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).*

9 - Résidence Max JACOB

- Désaffectation et déclassement d'une portion de 124 mètres carrés de la parcelle cadastrée AC n° 51 côté rue du Nouvelet.

Adopté à l'unanimité.

- Échange foncier : cession par la Ville d'Orly à Valophis Habitat d'une portion de 124 mètres carrés de la parcelle cadastrée AC n° 51 côté rue du Nouvelet et acquisition par la Ville d'Orly auprès de Valophis Habitat d'une portion de 344 mètres carrés de la parcelle cadastrée section AC n°98 côté avenue Adrien Raynal.

Adopté à l'unanimité.

10 - ZAC Aviateurs et Saules

- Abrogation de la délibération n°D-DOM-2015/726 en date du 17 décembre 2015 portant approbation de la rétrocession des espaces publics des Zones d'Aménagement Concerté Aviateurs et Saules.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

- Désaffectation et déclassement de 3 portions de la parcelle initialement cadastrée section AE n° 275 (futurs parcelles cadastrées section AE n°572, 574 et 575) pour une surface totale de 208 m².

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

- Approbation de la cession à Valophis Habitat de 3 portions de la parcelle initialement cadastrée section AE n° 275 (futurs parcelles cadastrées section AE n°572, 574 et 575) et d'une portion de 8 m² située au droit de la parcelle AE n° 511 côté voie des Saules (future parcelle cadastrée section AE n°577) pour une surface totale de 216 m².

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

- Approbation de la rétrocession des espaces publics de la ZAC Aviateurs par Valophis Habitat à la Ville d'Orly

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

11 - Tilleuls :

- Désaffectation et déclassement d'une portion de 72 mètres carrés de la parcelle cadastrée section AE n°356.

Adopté à l'unanimité.

- Cession d'une portion de 72 mètres carrés de la parcelle cadastrée section AE n°356.

Adopté à l'unanimité.

- Approbation de la rétrocession par Valophis Habitat des espaces publics et voiries réalisés sur une partie des parcelles cadastrées section AE n°503 et AE n°355.

Adopté à l'unanimité.

12 - Etablissement d'un plan de division de la parcelle cadastrée section M n°123 sise 31 sentier des Rosiers à Orly.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

13 - Mise en vente de la parcelle cadastrée section G n°37 dans le cadre d'une procédure de vente notariale interactive et mandat donné à Maître FONTANEL-FRIMAN pour effectuer la vente.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

14 - Bilan des actions du développement économique – programme d'actions 2019.

Le vote se décompose comme suit :

- ✓ **Modification des règlements de jeux pour les animations 2019,**

Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Autorisation donnée à Madame la Maire pour signer une convention partenariale avec le Club Orly Business.**

Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Approuver la mise en œuvre d'un Connect street.**

Adopté à l'unanimité.

Monsieur REYNAUD arrive en séance.

15 - Approbation d'un projet d'habitat participatif – rue Pierre Corneille à Orly

Adopté à l'unanimité.

16 - Approbation du règlement intérieur de la salle de musculation Jean-Pierre BELTOISE.

Adopté à l'unanimité.

Vœu d'urgence présenté par l'ensemble des groupes du Conseil municipal contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

Considérant le vœu d'urgence déjà adopté par le Conseil municipal d'Orly lors de sa séance du 15 février 2018 contre la privatisation d'Aéroports de Paris,

Considérant la mission d'intérêt général assumée par Aéroports de Paris qui œuvre aux côtés de l'Etat aux actions de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'aménagement du territoire ;

Considérant l'élément structurant de l'aménagement du territoire national que constitue la complémentarité des plateformes de Paris Charles de Gaulle, d'Orly et du Bourget,

Considérant le développement d'Aéroports de Paris, premier exploitant mondial d'aéroports,

Considérant qu'après la transformation d'Aéroports de Paris en société de droit privé en 2005, puis l'ouverture de son capital en 2006, l'Etat majoritaire à hauteur de 50,6% entend céder tout ou partie de ses participations avec la cession de la concession aéroportuaire au secteur privé pour 70 années.

Considérant l'opposition grandissante à la privatisation d'Aéroports de Paris, dont témoignent le vote du Sénat le 5 février 2019 qui a supprimé l'article 44 du projet de loi Pacte qui permet à l'Etat de « *mettre fin intégralement ou partiellement à la mission confiée à Aéroports de Paris* », le succès de la pétition

« *Non à la privatisation d'Aéroports de Paris !* » qui a déjà recueilli plus de 120 000 signatures ;

Considérant qu'il est essentiel de conserver le contrôle public d'Aéroports de Paris comme gestionnaire et outil d'aménagement et de politiques publiques, à l'image de l'investissement public massif dans la modernisation de l'aéroport d'Orly avec la rénovation et l'agrandissement des terminaux, le développement d'un quartier d'affaires voisin et les futures lignes de métro 14 et 18 ;

Considérant les enjeux sociaux, environnementaux et d'emplois pour le Val-de-Marne et la ville d'Orly tout particulièrement,

Le Conseil municipal d'Orly :

- **RÉAFFIRME** son opposition à la privatisation du groupe ADP, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens.

Adopté à l'unanimité. Hind BENAINI ne prend pas part au vote.

Vœu d'urgence présenté par l'ensemble des groupes du Conseil municipal.

Attentat de Christchurch en Nouvelle Zélande

Vendredi 15 mars, 50 personnes ont été froidement abattues parce qu'elles étaient musulmanes.

Les victimes, des hommes, femmes et enfants, âgées de 3 à 77 ans, venaient du Pakistan, de Turquie, d'Arabie saoudite, du Bangladesh, d'Indonésie ou encore de Malaisie.

Elles ont perdu la vie, non pas sur un terrain de guerre, mais dans deux lieux de culte, dans un pays, la Nouvelle-Zélande, pourtant connue pour sa douceur de vivre, sa tradition d'accueil et sa faible criminalité.

L'attaque, méthodique, préparée, semble-t-il de longue date, par un extrémiste de droite, un Australien de 28 ans affilié à l'idéologie des suprémacistes blancs, a choqué la population néozélandaise, et plus largement, le monde entier.

Désireux de propager le plus loin possible leurs macabres méfaits, l'auteur et ses présumés complices, ont en effet filmé et diffuser une vidéo montrant l'assassinat des 50 victimes, froidement abattues. Quel était leur crime ? Qu'avaient-elles fait de si grave pour qu'un de leur semblable en humanité décide de leur ôter la vie ?

Qui sont ces individus qui frappent des innocents au motif qu'ils sont différents, aux quatre coins du monde ? La réponse se trouve peut-être à la jonction entre faiblesses et échecs, qui cumulés dans un contexte spécifique, mènent temporairement ou définitivement à un vide d'humanité, à la fin de la conscience de l'autre, à la fin de ce lien si spécial qui nous unit naturellement dès notre plus jeune âge.

Ils pensent pouvoir juger et condamner, sans tribunal ni défense, au nom d'un bien plus grand que le mal qu'ils infligent. Cela au nom d'une idéologie qu'il

convient d'imposer, par le crime, pour le bien de l'humanité comme ils le prétendent.

Le terroriste Australien défend ici la thèse du grand remplacement. Idéologie largement répandue en Europe et en France dans les milieux d'extrême droite. Mouvements qui agitent le spectre du déclin des « peuples européens ».

Cette idéologie mortifère, sans aucun fondement scientifique, doit être combattue partout où elle se trouve, par les idées, par la raison, par le droit.

Cet attentat, condamné unanimement par les plus grands dirigeants du monde, nous rappelle à quel point la vie est fragile et précieuse. La profonde douleur qu'il provoque, nous invite à ne jamais banaliser les délits et crimes fondés sur la seule différence entre les personnes.

Considérant l'attachement de la ville d'Orly aux valeurs de vivre ensemble et de tolérance et à son engagement pour la culture de paix,

Considérant l'horreur de l'attentat perpétré en Nouvelle-Zélande et le bilan effroyable de cette tuerie,

Le Conseil municipal d'Orly

ADRESSE toutes ses condoléances au peuple néozélandais et aux familles des victimes.

CONDAMNE les idéologies mortifères qui prospèrent et arment les fanatiques de tous bords.

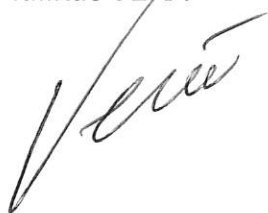
REAFFIRME sa volonté de faire vivre, au quotidien l'idéal républicain de fraternité, d'égalité et de liberté.

Adopté à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance

Malikat VERA



La Maire d'Orly

Christine JANODET

